

Moustique tigre Démarrage de la surveillance renforcée : agissons ensemble !

Le moustique tigre, en raison de sa capacité à transmettre des maladies telles que la dengue, le chikungunya et le Zika, fait l'objet d'une surveillance renforcée en Occitanie, comme partout en France. Ce dispositif, renforcé du 1^{er} mai au 30 novembre, vise à réduire le risque de survenue de chaînes de transmission locales de ces virus (cas autochtones). Il repose sur la mobilisation de tous : professionnels de santé pour détecter et signaler rapidement les cas confirmés, vigilance des voyageurs exposés à ces virus, et sensibilisation des citoyens aux gestes simples de prévention pour éviter la prolifération des moustiques près de chez eux. Chacun peut agir !

Il n'y a pas aujourd'hui de circulation des virus de la dengue, du chikungunya ou du Zika en France métropolitaine. Les cas signalés sont des cas importés, c'est-à-dire qu'ils concernent des personnes ayant contracté la maladie lors d'un voyage dans une zone où ces virus circulent. L'objectif de la surveillance est d'éviter et de maîtriser la mise en place d'un cycle de transmission « autochtone » de ces maladies tropicales c'est-à-dire des cas de personnes n'ayant pas voyagé, mais étant contaminées via la piqûre d'un moustique tigre infecté en métropole.

2025 : année record pour la transmission du chikungunya en France et en Occitanie

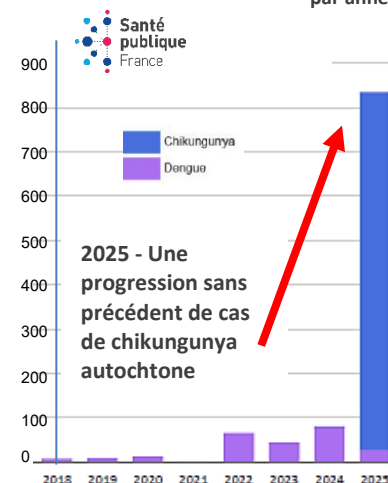
Avec un nombre de cas importés très important dès le début de la surveillance renforcée, en lien avec l'épidémie de chikungunya dans l'Océan Indien et en particulier à La Réunion, **2025 a été une année exceptionnelle pour la transmission du chikungunya en Occitanie comme à l'échelle nationale :**

- **Occitanie : 113 cas importés de chikungunya (3 cas en 2024)**
[France métropolitaine : 1 073 cas importés]
- **Occitanie : 117 cas importés de dengue (178 en 2024)**
[France métropolitaine : 1 132 cas importés]

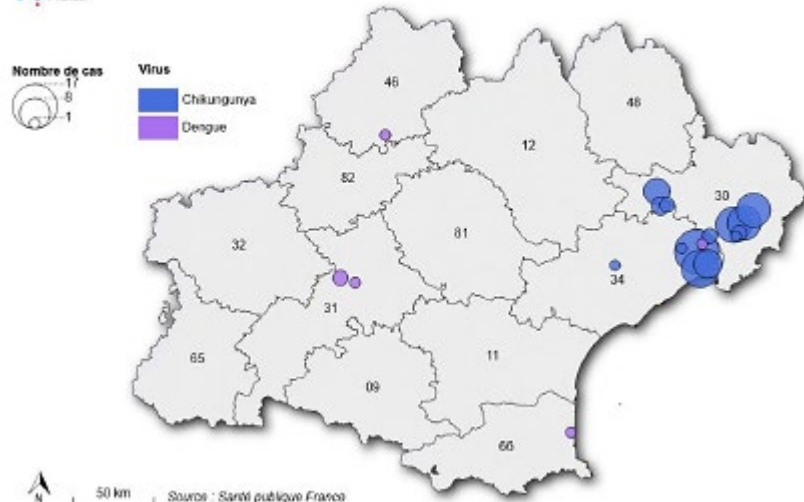
Un nombre de cas autochtones de chikungunya en France métropolitaine et en Occitanie sans commune mesure avec les années précédentes :

- **Occitanie : 89 cas de chikungunya autochtone (0 en 2024)**
[France métropolitaine : 805 cas de chikungunya autochtone]
- **Occitanie : 6 cas de dengue autochtone (5 en 2024)**
[France métropolitaine : 29 cas de dengue autochtone]

Nombre de cas autochtones de chikungunya et dengue identifiés en France métropolitaine, par année



Foyers autochtones de chikungunya et de dengue en Occitanie en 2025



Durant la saison 2025
89 cas autochtones de chikungunya
répartis en 14 foyers
(1 à 17 cas par foyer)
• **6 cas autochtones de dengue** répartis
en 5 foyers (1 à 2 cas
par foyer) ont été
enregistrés en Occitanie

Répartition des cas de chikungunya, dengue et Zika identifiés en Occitanie

(selon le département de résidence pour les cas importés et selon le département de contamination pour les cas autochtones)
et nombre de traitements (actions de lutte antivectorielle) réalisés du 1^{er} mai au 30 novembre 2025

Département	Données Voozarbo (*)						Données SI-LAV (†)
	Cas importés			Cas autochtones			
	Dengue	Chikungunya	Zika	Dengue	Chikungunya	Zika	
9 Ariège	2	1	0	0	0	0	2
11 Aude	5	6	0	0	0	0	2
12 Aveyron	0	2	0	0	0	0	1
30 Gard	11	12	0	0	45	0	74
31 Haute-Garonne	47	34	0	3	0	0	43
32 Gers	1	1	0	0	0	0	3
34 Hérault	32	38	1	1	44	0	119
46 Lot	1	5	0	1	0	0	12
48 Lozère	0	0	0	0	0	0	0
65 Hautes-Pyrénées	0	4	0	0	0	0	1
66 Pyrénées-Orientales	4	6	0	1	0	0	13
81 Tarn	6	3	0	0	0	0	3
82 Tarn-et-Garonne	8	1	0	0	0	0	8
Total Occitanie	117	113	1	6	89	0	281

(*) Les données Voozarbo (en bleu) représentent le nombre de cas signalés par département. En revanche, les données SI-LAV (en vert) représentent le nombre de traitements de Lutte Anti Vectorielle réalisés autour de ces cas, par département (un cas peut avoir entraîné plusieurs prospections ou traitements dans différents départements).

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc Club du Millénaire
1025 rue Henri Becquerel
CS 30001 - 34067 Montpellier cedex 2

www.occitanie.ars.sante.fr
Suivez-nous aussi sur Twitter @ARS_OC

Contacts presse ARS :

Vincent DROCHON 04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77
vincent.drochon@ars.sante.fr
Sébastien PAGEAU 04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65 (Montpellier)
sebastien.pageau@ars.sante.fr
Anne CIANFARANI 05 34 30 25 39 / 07 60 37 01 19 (Toulouse)
anne.cianfarani@ars.sante.fr

VOYAGEURS : protégez-vous pendant et après votre séjour



En ce début de saison 2026, on constate une circulation active du chikungunya à Mayotte où près de 1000 cas ont été identifiés depuis le début de l'année. Dans les départements français d'Amérique, on observe une intensification de la circulation du virus de la dengue en Martinique ainsi qu'une circulation du chikungunya en Guyane où plus d'une centaine de cas ont été recensés.

Dans ce contexte, si vous voyagez dans une zone où ces virus circulent soyez particulièrement vigilants et adoptez les bons réflexes pendant votre séjour et à votre retour de voyage :



VOUS PARTEZ dans une région où des cas de ces maladies ont été signalés : PROTÉGEZ-VOUS DES PIQÛRES DE MOUSTIQUES

- Renseignez-vous avant votre départ sur le site de [France Diplomatie](#)
- Portez des vêtements couvrants et amples et imprégnez-les d'insecticide pour tissus,
- Appliquez, sur la peau découverte, des produits anti-moustiques,
- Dormez sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide pour tissus,
- Utilisez aussi des insecticides à l'intérieur (diffuseurs électriques) et à l'extérieur (tortillons fumigènes),
- Branchez la climatisation, et les ventilateurs, si cela est possible, les moustiques tigre n'aiment pas les endroits frais ou avec des mouvements d'air.



Vêtements amples et couvrants



Répulsifs Anti-moustiques



Moustiquaire



Diffuseurs électriques
Serpentins à l'extérieur



Climatisation



VOUS REVENEZ d'une région tropicale où des cas de ces maladies ont été signalés : RESTEZ ATTENTIF À VOTRE ÉTAT DE SANTÉ et consultez rapidement un médecin en cas de doute.

- À votre retour, continuez à vous protéger contre les piqûres de moustiques, y compris en utilisant si possible une moustiquaire (jusqu'à environ 7 jours après votre retour).

Dans les 7 jours qui suivent le retour en France métropolitaine, en cas de forte fièvre, de douleurs articulaires, douleurs musculaires, de maux de tête, d'éruption cutanée, de conjonctivite, consultez rapidement un médecin en lui indiquant votre voyage récent : vous avez peut-être contracté la dengue, le chikungunya ou le Zika.

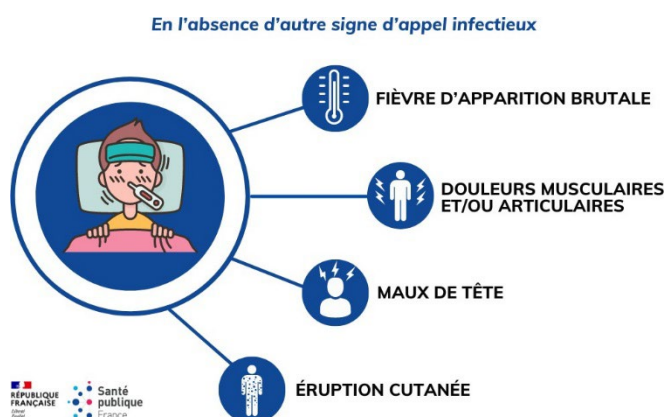


LES PROFESSIONNELS DE SANTE au cœur du dispositif de prévention



Le signalement rapide par les professionnels de santé auprès de l'ARS de tout cas confirmé de dengue, de chikungunya ou de Zika, et de virus West Nile (depuis 2021) est crucial : il permet de limiter le risque de transmission autochtone.

En début de saison, les professionnels de santé, médecins et laboratoires de biologie médicale, sont sensibilisés au diagnostic des arboviroses (dengue, chikungunya, Zika et virus West Nile) et au signalement immédiat de tous les cas confirmés auprès de l'ARS, ces pathologies étant des maladies à signalement obligatoire. Chaque signalement fait l'objet d'une enquête épidémiologique (entretien avec le patient) et entomologique (vérification de la présence de moustique tigre ou Culex pour le virus West Nile) sur les lieux de circulation du malade.



Chaque signalement permet la mise en œuvre rapide des mesures de prévention (comme la démoustication ciblée) et les investigations nécessaires. L'objectif est d'éviter la mise en place d'une chaîne de contamination locale.

Les professionnels de santé ont ainsi un rôle clé à jouer : en diagnostiquant et signalant rapidement les cas de dengue, chikungunya, Zika ou virus West Nile, ils permettent l'intervention précoce des opérateurs de démoustication et réduisent ainsi le risque de transmission autochtone.

[Pour en savoir plus sur la déclaration des cas à l'ARS](#) : des conseils pratiques pour les professionnels de santé.

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc Club du Millénaire
1025 rue Henri Becquerel
CS 30001 - 34067 Montpellier cedex 2

www.occitanie.ars.sante.fr
Suivez-nous aussi sur Twitter @ARS_OC

Contacts presse ARS :

Vincent DROCHON 04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77
vincent.drochon@ars.sante.fr
Sébastien PAGEAU 04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65 (Montpellier)
sebastien.pageau@ars.sante.fr
Anne CIANFARANI 05 34 30 25 39 / 07 60 37 01 19 (Toulouse)
anne.cianfarani@ars.sante.fr

LES BONS REFLEXES pour lutter chez vous contre les moustiques



Le moustique tigre se déplace très peu : il vole généralement dans un rayon d'environ 150 mètres autour de son lieu de naissance. Ainsi, sa présence à votre domicile signifie le plus souvent qu'il est né à proximité immédiate. Si aucune méthode de protection n'est totalement infaillible, c'est l'accumulation d'actions individuelles et collectives qui permet de réduire efficacement sa prolifération et, par conséquent, le risque de transmission de maladies.

Particulièrement abondant dans les jardins et adaptés aux zones résidentielles et péri-urbaines, le moustique tigre se développe à proximité des habitations. Il pond ses œufs dans de petites quantités d'eau stagnante, fréquemment contenues dans des objets ou aménagements d'origine humaine (jouets, pneus, gouttières...) Sans eau stagnante, pas d'éclosion... et donc pas de moustiques. Ces gestes de prévention doivent être appliqués partout : à domicile, en entreprise, au sein des collectivités et dans l'espace public.

Éliminer les endroits où l'eau peut stagner

- Petits débris, encombrants, déchets verts...les pneus usagés peuvent être remplis de terre si vous ne voulez pas les jeter.
- Changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine ou, si possible, supprimer ou remplir de sable les soucoupes des pots de fleurs, remplacer l'eau des vases par du sable humide.
- Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement : gouttières, regards, caniveaux et drainages.
- Couvrir les réservoirs d'eau (bidons d'eau, citernes, bassins) avec un voile moustiquaire ou un simple tissu.
- Couvrir les petites piscines hors d'usage et évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau (eau de javel, galet de chlore, etc.).

Éliminer les lieux de repos des moustiques adultes :

- Débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies, élaguer les arbres, ramasser les fruits tombés et les débris végétaux, réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage), entretenir votre jardin.

Pourquoi mon quartier n'est-il pas démoustiqué ?

- Le moustique tigre ne peut pas être éradiqué, notamment en raison de la grande résistance de ses larves dans l'environnement. Les traitements ne sont donc mis en œuvre par les autorités sanitaires qu'en cas de risque avéré de transmission de maladies comme la dengue, le chikungunya ou le Zika, et uniquement sur des zones ciblées.
- Ces interventions visent à éliminer les moustiques adultes dans des périmètres restreints, autour de lieux fréquentés par des personnes malades, lorsque la présence du moustique tigre est confirmée. Elles n'agissent ni sur les œufs ni sur les larves (non contaminants), ce qui limite leur efficacité dans le temps.
- Un recours systématique aux traitements ne constitue pas une solution durable. Il pourrait favoriser l'apparition de résistances aux insecticides et entraîner une exposition répétée des populations à ces produits. C'est pourquoi, la prévention, notamment l'élimination des eaux stagnantes, reste le moyen le plus efficace pour limiter la prolifération du moustique tigre.

[Pour en savoir plus sur les traitements et enquêtes dans votre quartier](#)



La Fièvre du Nil Occidental

Le moustique tigre n'est pas le seul à pouvoir transmettre des maladies. La fièvre du Nil occidental (virus West Nile) est une maladie virale transmise à l'homme principalement par les moustiques *Culex* (moustique commun), après qu'ils ont piqué un oiseau infecté. Il n'y a pas de transmission interhumaine, ni de transmission du virus d'homme à homme via le moustique. L'infection est asymptomatique dans 80 % des cas ; sinon, elle se manifeste par des symptômes proches de ceux de la grippe. Les formes graves, neurologiques, restent rares (<1%). Des cas rares peuvent survenir via transfusion ou greffe.

Surveillance en France

En France, la période à risque s'étend de mai à novembre en lien avec l'activité saisonnière des moustiques. La déclaration des cas humains est obligatoire depuis 2021. Le virus est endémique dans plusieurs régions du sud : Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse, Nouvelle-Aquitaine. En 2025, 9 cas humains autochtones ont été recensés en Occitanie dans les départements de l'Hérault (5), du Tarn-et-Garonne (3) et en Haute-Garonne (1). Un dispositif de surveillance renforcée multidisciplinaire est déployé, associant les secteurs de la santé humaine et de la santé animale (équine et aviaire) ainsi que des entomologistes. L'objectif : détecter précocement la circulation du virus pour sécuriser les dons de sang et les greffes, et limiter la transmission.



Pour aller plus loin

Pour en savoir plus sur le **moustique tigre**

- Le [site du ministère de la Santé](#)
- Le [site de l'ARS Occitanie](#)

Sur les zones à risque et les **recommandations aux voyageurs**

- [Le site de l'ARS Occitanie](#)
- [Le site de France Diplomatie](#)
- [Le site de l'institut Pasteur](#)

Sur les **produits anti-moustique** : [tableau des recommandations](#) (ministère de la Santé)

Sur les **maladies vectorielles et le suivi épidémiologique**

- [Bilan régional de la surveillance épidémiologique 2025](#)
- [Repères pour votre pratique : Santé publique France](#)